



Commune de Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement
Consultation publique, 7 octobre 2025

Fontaines

Enjeux du PAL

- Bâtiment intéressant - Catégorie 1
- Bâtiment typique et pittoresque - Catégorie 2
- Bâtiment perturbant - Catégorie 3
- Valoriser la mobilité douce
- Garantir la densification

Alignements

- Alignement sanctionné maintenu
- Alignement supprimé
- Alignement nouveau
- Front d'implantation obligatoire supprimé
- Bande d'implantation obligatoire supprimée
- Alignement secondaire supprimé

archam

Echelle : 1 : 1 500

0 25 50 100 m

